

MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU NORD  
(MEADEN)  
\*\*\*\*\*

RESEARCH CENTER FOR PLANNING AND  
DEVELOPMENT OF THE NORTH REGION  
\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES AUPRES DE LA MEADEN  
\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDERS BOARDS  
OF MEADEN  
\*\*\*\*\*

B

**AVIS DE CONSULTATION POUR  
LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MEADEN/CIPM/2026 du 30 juin 2026  
RELATIF A LA REHABILITATION COMPLEMENTAIRE DES BUREAUX DE LA MEADEN  
A GAROUA ET A LAGDO en procédure d'urgence**

**1. Objet de la demande de cotation**

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2026 de la MEADEN, le Directeur Général de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN), Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, une Demande de Cotation pour la réhabilitation complémentaire des bureaux de la MEADEN à Garoua et à Lagdo.

**2. Consistance des prestations**

Les travaux consistent essentiellement à la reprise du revêtement du sol de l'ensemble de l'ancien bâtiment y compris les toilettes de la Direction d'Irrigation (DI) de Lagdo, la construction d'un mât de drapeau sur la cour des bureaux de l'actuel DI à Lagdo et la construction de deux rampes d'accès fixe aux personnes à mobilité réduite (PMR) au bâtiment siège et au bâtiment annexe de la MEADEN à Garoua.

**3. Délai de livraison et montant prévisionnel**

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de **quarante-cinq (45) jours**. Le coût prévisionnel toutes taxes comprises s'élève à **8 400 000 (huit millions quatre cent mille) FCFA**.

**4. Participation et origine**

La participation à la présente consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais disposant d'une expérience dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et d'une catégorisation.

**5. Financement**

Les présentes prestations sont financées par le BIP MINEPAT, exercice 2026.

**6 Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission en ligne exclusivement.

**7. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du Dossier de Consultation dont le montant s'élève à **cent mille (100 000) FCFA**. Cette caution doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de

première catégorie autorisé par le Ministre en charge des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **8. Consultation du Dossier de Consultation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Direction Administrative et Financière de la MEADEN (Service des approvisionnements) aux heures ouvrables à Garoua dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.arpmp.cm](http://www.arpmp.cm)).

#### **9. Acquisition du Dossier de Consultation**

Le dossier de consultation peut être obtenu à la Direction Générale de la MEADEN dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de vingt mille (20.000) FCFA payable à la BICEC au profit de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) N°10001 06860 97568660001 - 28 .

#### **10. Remise des offres**

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais doit être déposée exclusivement en ligne à l'adresse <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 28 juillet 2026 à 10 heures, heure locale.

#### **11. Recevabilité des offres**

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **12. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera exclusivement en ligne et en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 28 juillet 2026 à 11 heures 00 précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MEADEN.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent être datée de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

#### **13. Critères d'évaluation**

##### **13.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- Non-conformité après 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure au seuil minimal de 70% requis soit 7 oui sur les 10 possibles ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur pour n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois (3) dernières années ;
- offre financière incomplète ou non conforme ;

- Absence de la caution de soumission accompagnée du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de la non-conformité du mode de soumission ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ou de tout document tenant lieu ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

### 13.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur dix (10) critères :

- la visite des sites sur **1 critère** ;
- l'organisation des chantiers sur **7 critères** ;
- l'approvisionnement sur **2 critères** ;

L'évaluation sera faite en mode binaire (oui/non) ; seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins **70 % des réponses positives** seront éligibles à l'analyse financière, soit **7 oui sur les 10 possibles**.

### 14. Tranches/Allotissement

Les prestations sont subdivisées en un lot unique.

### 15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière ; le marché sera attribué au soumissionnaire présentant un dossier administratif complet, qualifié sur le plan technique et présentant l'offre financière la moins-disante.

### 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs cotations pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MEADEN BP 17 Garoua, tél 222 27 14 95, sise rue Amadou Banissé, face à la Légion de Gendarmerie du Nord ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

### 18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ou de l'ARMP.

#### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- Affichage (pour information)
- Président CIPM-MEADEN
- Archives/classement

